

Assens; Bercher; Bettens; Bottens; Boulens; Bournens; Boussens; Bretigny-sur-Morrens; Cugy; Daillens; Echallens; Essertines; Etagnières; Fey; Froideville; Goumoëns; Jorat-Menthue; Lussery-Villars; Mex; Montanair; Montilliez; Morrens; Ogens; Oppens; Oulens-sous-Echallens; Pailly; Penthalaz; Penthaz; Penthéraz; Poliez-Pittet; Rueyres; Saint-Barthélemy; Sullens; Villars-le-Terroir; Vuarrens; Vufflens-la-Ville.

AVIS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'art. 28 LATC, loi sur l'aménagement du territoire cantonal, les Municipalités des 36 communes du district du Gros-de-Vaud soumettent à une consultation publique complémentaire :

Le Plan Directeur régional relatif à la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du Gros-de-Vaud

Les observations éventuelles ne peuvent porter que sur les modifications mises en évidence, analysées dans le cadre de l'examen préalable post-consultation public. Elles devront être adressées par écrit, dans ce délai, à l'un des greffes des 36 communes ou à l'Association de la Région du Gros-de-Vaud, place de l'Hôtel de Ville 3, 1040 Echallens. Les remarques peuvent également être transmises au moyen du QR Code ci-dessous ou sur le site de l'ARGdV.

Le dossier est consultable auprès des greffes municipaux des 36 communes du district, du 13 septembre 2024 au 12 octobre 2024 inclus, pendant les heures d'ouverture du bureau communal. Il est également disponible pour consultation ou téléchargement sur le site de l'ARGdV (www.grosdvaud.ch/srgza).

L'Association de la Région du Gros-de-Vaud
pour les Municipalités des 36 communes du district.

